



**COMMUNE DE HOHROD**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE  
ANNÉE 2022**



**Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022**  
présenté conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au  
décret du 2 mai 2007

*Approuvé en réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2023*

## SOMMAIRE

|                                                                                 |    |
|---------------------------------------------------------------------------------|----|
| INTRODUCTION :                                                                  | 3  |
| 1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE                                         | 3  |
| 1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DÉSSERVI                                        | 3  |
| 1.2. GESTION DU SERVICE ET MODE DE GESTION                                      | 3  |
| 1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DÉSSERVIE                                      | 5  |
| 1.4. NATURE DES RESSOURCES EN EAU                                               | 5  |
| 1.5. NOMBRE D'ABONNEMENTS                                                       | 5  |
| 1.6. VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE                                      | 6  |
| 1.7. RÉSEAU DE DISTRIBUTION - CARACTÉRISTIQUES                                  | 6  |
| 2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DE SERVICE                                 | 7  |
| 2.1. MODALITÉS DE TARIFICATION : <i>Délibération du 8 avril 2022 – ANNEXE 1</i> | 7  |
| 2.2. FACTURE TYPE pour 100 m <sup>3</sup> – ANNEXE 2                            | 7  |
| 2.3. RECETTES EAU                                                               | 8  |
| 2.4. ÉVOLUTION DU PRIX DE L'EAU                                                 | 8  |
| 3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS                                              | 9  |
| 3.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB                                                      | 9  |
| 3.2. MONTANTS FINANCIERS                                                        | 9  |
| 3.3. ÉTAT DE LA DETTE                                                           | 9  |
| 3.4. AMORTISSEMENTS                                                             | 9  |
| 3.4.1. Amortissement des investissements                                        | 9  |
| 3.4.2. Amortissement des subventions                                            | 9  |
| 3.5. RÉALISATION DE TRAVAUX en 2021                                             | 10 |
| 3.6. PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX                                           | 10 |
| 4. INDICATEURS DE PERFORMANCES                                                  | 10 |
| Fiche synthèse 2021 de l'Agence Régionale de Santé Alsace – ANNEXE 3            | 10 |
| 5. LES IONS PERCHLORATES                                                        | 11 |
| 6. SOLIDARITÉ ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU             | 13 |
| 6.1. ABANDON DE CRÉANCES OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ                 | 13 |
| 6.2. OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉES                                   | 13 |

## INTRODUCTION :

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est un document produit tous les ans par le service eau pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par le Conseil municipal) qui répond à une exigence de transparence interne. Les usagers peuvent le consulter en mairie ou sur le site internet de la commune.

Le contenu et les modalités de présentation du rapport sont réglementés. Depuis 2007, les indicateurs de performance des services sont également obligatoires.

## 1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

### 1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DÉSSERVI

Le réseau communal de HOHROD dessert l'ensemble de l'agglomération (HOHROD et HOHRODBERG) à l'exception d'une partie du chemin du Langaeckerlé et du chemin du Walsbach. Ainsi, 9 habitations situées sur la partie "Est" du Chemin du Langaeckerlé et 2 habitations situées au début du Chemin du Walsbach sont desservies par le réseau de la Ville de MUNSTER.

En outre, la Commune de HOHROD dessert en eau potable 3 maisons situées sur le ban communal de MUNSTER.

A 4 km du village environ se trouve l'annexe du HOHRODBERG. Seule une maison située au lieu-dit "Schneiden" est desservie en eau potable par la Ville de MUNSTER.

Quelques rares maisons (7 au total) situées à l'écart de ces deux bourgs disposent de sources privées, ainsi que le Centre de Vacances CCAS situé au lieu-dit "Maison Blanche" entre Hohrod et Hohrodberg.

Il est noté que les travaux de l'ancienne CCAS en cours de rénovation fera l'objet d'un raccordement au réseau public. Elle conservera sa source pour alimenter les extérieurs.

La nouvelle ferme « Du Wang » de Mathieu Deybach peut se raccorder au réseau public, la pose du tuyau PE a été réalisée. Elle est actuellement desservie par une source sur terrain communal qui fera l'objet d'une convention.

L'habitation secondaire, située 2 lieudit Kuhsbach s'est raccordée courant 2022 au réseau d'eau potable de Sultzzen.

### 1.2. GESTION DU SERVICE ET MODE DE GESTION

Le service public de l'eau potable est géré en **régie communale** et comprend :

- la production de l'eau
- la protection des points de prélèvement
- le traitement de l'eau : 3 points de traitement aux UV
- le stockage : 3 réservoirs
- la distribution

**HOHROD** est alimenté par la source de KUHSBACH, captée en 1908 et par la source du LANGENBACH, captée en 1967.

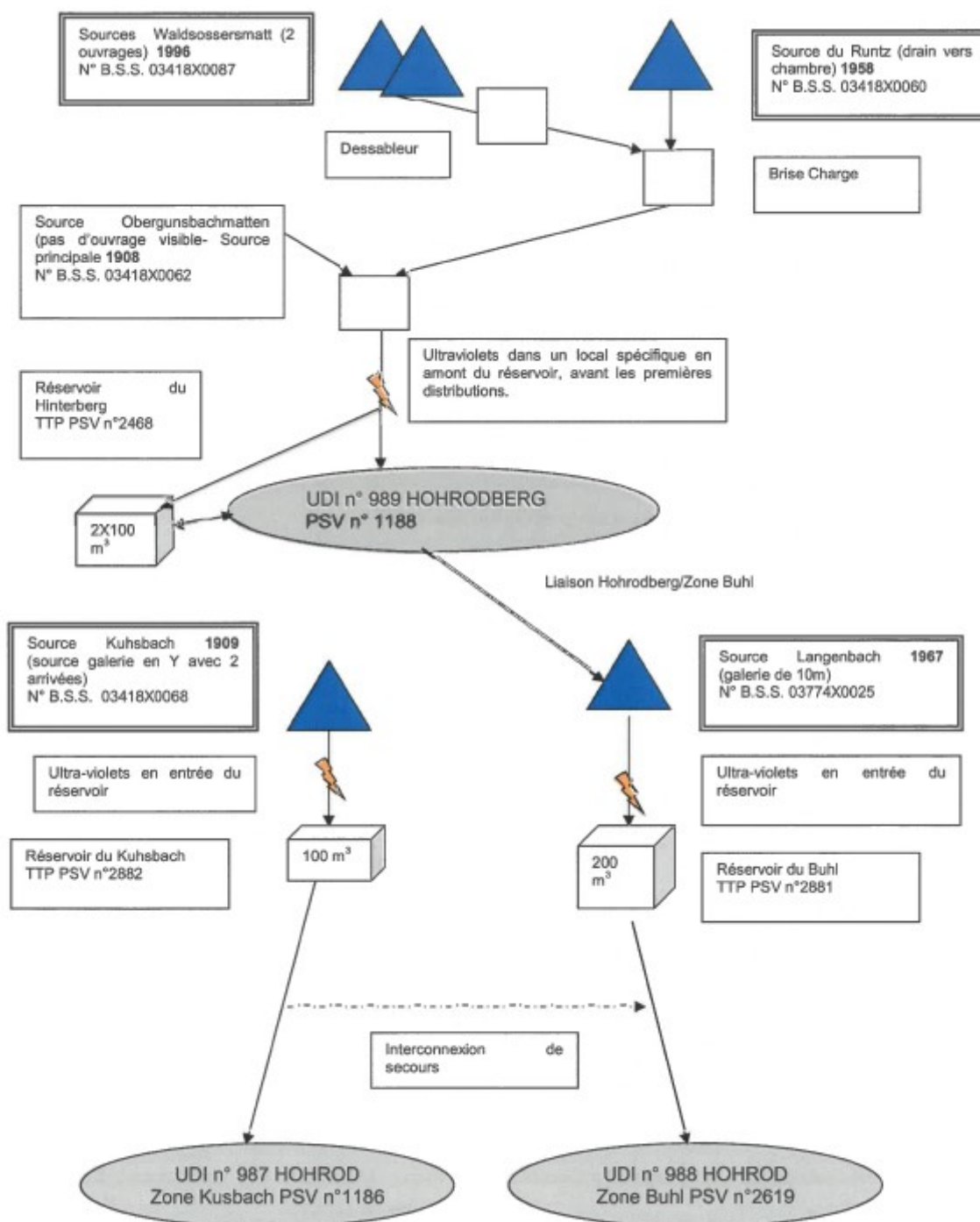
En décembre 2016 et janvier 2017, la commune a réalisé la pose d'une conduite de liaison entre le réseau du Hohrodberg et la source du Langenbach qui alimente le réservoir du Buhl en vue de pallier la période de production estivale réduite de ladite source qui alimente le village de HOHROD.

Cette conduite de liaison a été mise en place depuis le réseau du Hohrodberg, au niveau du 1 A Chemin du Vorderberg jusqu'à la source du Langenbach : un compteur a été installé en date du 23 janvier 2017 (Réf ALTAIR C15 9 B 086102) et la liaison a été mise en route le 25 janvier 2017. Depuis début 2017, la plus grande partie du village de HOHROD est alimenté par l'eau du Hohrodberg.

Les schémas d'alimentation du réseau AEP HOHROD et AEP HOHRODBERG ont été mis à jour.

Actuellement, deux sources captées au RUNZ et à l'OBERGUNSACHMATT, depuis 1910, alimentent le **HOHRODBERG**. La source de WALDSOSSERSMATT complète l'alimentation du HOHRODBERG en eau potable depuis l'été 1997 (captage de la source en juillet 1996)

#### Schéma synoptique du réseau d'eau potable (source ARS)





### 1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DÉSSERVIE

- Population municipale 2022 : 375
- Population comptée à part 2022 : 12
- **Population totale 2022 : 387**

Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition.

Les définitions des nouvelles populations légales ont évolué par rapport à celles en vigueur lors du recensement de la population de 1999.

Populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2022 - date de référence statistique : 1<sup>er</sup> janvier 2019

### 1.4. NATURE DES RESSOURCES EN EAU

#### Cadre Hydrogéologique

La commune de HOHROD est située sur le flanc nord de la vallée de Munster. Le massif montagneux est composé de granites, recouverts de lambeaux de grès permotriasiques qui constituent quelques sommets : la Rain du chêne, le Linge, Le Schratzmannele, le Honack....

Quelques sources apparaissent à flanc de vallée, dans les granites. Toutes les autres sont situées au contact grès-granite ou juste en contrebas, et assez souvent sur des failles facilitant le drainage du massif gréseux de crête.

#### Périmètres de protection des captages instaurés et modifiés par les arrêtés préfectoraux suivants :

- **Arrêté préfectoral n° 69 652 du 9 mars 1982** portant déclaration d'utilité publique de la dérivation d'eau souterraines et des périmètres de protection des points de prélèvement d'eau potable de HOHROD ;
- **Arrêté préfectoral n° 86 039 du 16 octobre 1987** portant modification de la réglementation dans les périmètres de protection des points de prélèvement des captages de HOHROD ;
- **Arrêté préfectoral n° 505 du 16 mars 2000** portant modification de l'arrêté préfectoral du 9 mars 1982 ;
- **Arrêté préfectoral n° 2007-08812 du 16 mars 2007** modifiant l'arrêté préfectoral N° 69652 du 9 mars 1982 modifié portant déclaration d'utilité publique de la dérivation d'eaux souterraines et des périmètres de protection.

En 2015, le Cabinet Luc JAILLARD ingénieur-conseil a été chargé de l'étude préalable de la nouvelle ressource en eau envisagée au lieu-dit Ried.

Des analyses de "potabilité" ont été réalisées.

Selon les conclusions du rapport en date du 28 août 2015, cette solution a été abandonnée et une interconnexion avec Hohrodberg a été réalisée.

### 1.5. NOMBRE D'ABONNEMENTS

Au deuxième semestre de l'année 2022, la commune de HOHROD comptait 200 abonnés domestiques et 2 abonnés non domestiques (agriculteurs).

**VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE**

|                             | 2016   | 2017*  | 2018** | 2019   | 2020   | 2021   | 2022***       |
|-----------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------------|
| Aux Abonnés domestiques     | 18 814 | 18 322 | 23 745 | 19 928 | 20 387 | 17 938 | <b>20546</b>  |
| Aux Abonnés non domestiques | 1 640  | 1 465  | 2 052  | 1 834  | 2162   | 1 948  | <b>1930</b>   |
| TOTAL                       | 20 454 | 19 787 | 25 797 | 21 762 | 22 549 | 19 886 | <b>22 476</b> |

\* Le relevé des compteurs d'eau a été effectué au courant de la 1<sup>ère</sup> quinzaine de décembre, soit environ un mois plus tôt qu'habituellement (soit sur une période de consommation de 11 mois environ). En effet, en raison du projet de transfert de la compétence "Assainissement" à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les factures d'eau ont été établies fin novembre 2017.

Le transfert a finalement été reporté à une échéance ultérieure.

\*\* Facturation sur une période de 13 mois 2<sup>ème</sup> quinzaine de novembre 2017 à décembre 2018 inclus

\*\*\*Une régularisation des relevés de consommation de nombreux compteurs d'eau de résidences secondaires qui n'avaient pas été vérifiés depuis de nombreuses années, a été effectuée au 2<sup>ème</sup> semestre 2022. Cette régularisation a entraîné une augmentation du volume vendu aux abonnés domestiques

**1.6. RÉSEAU DE DISTRIBUTION - CARACTÉRISTIQUES**

- **Le réseau de HOHROD :**

Le réservoir du KUHSBACH, de capacité totale de 100 m<sup>3</sup>, dont 75 m<sup>3</sup> pour la réserve incendie, a été construit en 1911. L'eau du réservoir BUHL est principalement destinée à la consommation journalière. De capacité totale de 200 m<sup>3</sup>, il a été construit en 1967.

Les sources de HOHROD sont captées à une altitude de 550 mètres environ.

La source du KUHSBACH est reliée à son réservoir par une conduite en fonte de diamètre 60 et la source du LANGENBACH est reliée au réservoir du BUHL par une conduite en polyéthylène, diamètre 57/63.

Le réseau de distribution de HOHROD est réalisé en fonte, diamètre 80 à 125 mm. Il a été renouvelé en 1985 sur une longueur de 800 ml environ, du lieu dit Weier à la mairie. Le réseau a également été étendu dans le chemin du Langaeckerlé, jusqu'au N° 25, sur une longueur de 600 ml environ. Cette extension du réseau a été réalisée en régie communale.

En 2001, une extension de 50 ml a été réalisée en régie communale, dans le chemin du Kuhsbach, pour permettre l'alimentation en eau potable des deux nouvelles constructions.

En 2004, des travaux de reprise du réseau d'eau potable ont été réalisés dans le Chemin du Village, sur une longueur de 400 ml, une partie du tracé a été modifié.

En 2016, des travaux de renouvellement du réseau AEP ont été réalisés chemin de Stosswihr (75 ml).

En 2018, les travaux suivants ont été réalisés :

- Renouvellement du réseau AEP chemin du Groth - chemin du Kuhsbach (210 ml)
- Renouvellement du réseau AEP entre le chemin du Kuhsbach et le chemin des Pâturages (132 ml).

En 2020, des travaux d'extension du réseau ont été réalisés afin d'alimenter en eau potable le hangar communal et le poteau incendie à proximité. Cette extension représente environ 70 mètres linéaires.

Suite à l'inspection-contrôle des ouvrages d'eau potable réalisé par l'ARS en 2019, des clôtures de protection des périmètres immédiats de sources ont été installées à la Waldsossersmatt et au Langenbach, pour répondre aux obligations réglementaires.

Pour la rénovation de l'étanchéité intérieur du réservoir du Kuhsbach, une maîtrise d'œuvre a également été mandatée fin 2021. Ces travaux se feront pendant la période à laquelle les sources produisent le plus, au printemps 2023, compte-tenu des délais d'appel d'offres qui ne permettront pas de réaliser les travaux en 2022.

➤ **La longueur actuelle du réseau d'eau potable à HOHROD est d'environ 4 760 ml.**

• **Le réseau du HOHRODBERG**

Le réservoir du HOHRODBERG, construit en 1910 et agrandi en 1988, a une capacité totale de 200 m<sup>3</sup> dont 120 m<sup>3</sup> de réserve incendie.

Les sources de HOHRODBERG sont situées à une altitude de 800 mètres environ. Elles sont reliées au réservoir par une même conduite d'alimentation et de distribution d'eau, en polyéthylène de 57/63 en tête de réseau et par une conduite en fonte de diamètre de 100 à 150 entre la station de traitement et le réservoir

Le réseau de distribution a été réalisé en fonte en diamètre de 80 à 150 mm.

En 2009 : Réfection Réseau Chemin de la Tourelle-Route du Linge (Hôtel Roess) sur 224 ml.

En 2010 : réfection du tronçon Hôtel Roess jusqu'au Chemin du Vorderberg (inclus) sur une longueur de 560 ml.

En 2012 : Réfection réseau eau dans le Chemin du Kreuzweg : depuis la RD 5 bis 1 (derrière l'Hôtel Roess) sur une longueur de 270 ml -1<sup>er</sup> tronçon.

En 2015 : Réfection réseau eau dans le Chemin du Kreuzweg : réalisation de la conduite d'adduction reliant la chambre de vannes de distribution jusqu'au réservoir du Hohrodberg sur une longueur de 550 ml.

Les études relatives aux travaux d'alimentation en eau potable du chemin de la Forêt ont démarré en 2020. En 2021, les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable ont été réalisés, avec l'alimentation principale en fonte ductile diam. 100mm pour une longueur de 275 ml, et l'alimentation vers la forêt (le long du Chrischonas) par un PE de diam. 63mm pour une longueur de 120 ml.

En vue des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable chemin du Wahlenstall une maîtrise d'œuvre a été mandatée fin 2021. Les travaux d'eau potable ont été finalisés en décembre 2022, avec la pose en fonte ductile de 34 ml diam. 150 mm, 44 ml diam. 100 mm et 15 ml dim.80.

➤ **La longueur actuelle du réseau d'eau potable à HOHRODBERG est d'environ 4 400 ml.**

## **2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DE SERVICE**

### **2.1. MODALITÉS DE TARIFICATION : *Délibération du 8 avril 2022* – ANNEXE 1**

### **2.2. FACTURE TYPE pour 100 m<sup>3</sup> – ANNEXE 2**

### 2.3. RECETTES EAU

|                                          | 2017            | 2018            | 2019            | 2020            | 2021            | 2022            |
|------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Recettes ventes aux usagers              | 62 828 €        | 69 433 €        | 67 394 €        | 65 141 €        | 58 473 €        | 67 662 €        |
| Location compteurs                       | 3 758 €         | 3 773 €         | 3 773 €         | 3 813 €         | 3 812 €         | 3 871 €         |
| Recette de vente d'eau en gros           | 0               | 0               | 0               | 0               | 0               | 0               |
| Régularisation vente d'eau               | 0               | 0               | 0               | 0               | 0               | 0               |
| <b>Total des recettes de vente d'eau</b> | <b>66 586 €</b> | <b>73 206 €</b> | <b>71 167 €</b> | <b>68 954 €</b> | <b>66 747 €</b> | <b>71 533 €</b> |
|                                          |                 |                 |                 |                 |                 |                 |
| <b>Autres recettes</b>                   |                 |                 |                 |                 |                 |                 |
|                                          |                 |                 |                 |                 |                 |                 |
| <b>Total des recettes « eau »</b>        | <b>66 586 €</b> | <b>73 206 €</b> | <b>71 167 €</b> | <b>68 954 €</b> | <b>66 747 €</b> | <b>71 533 €</b> |

Il est à noter qu'une régularisation des relevés de consommation de nombreux compteurs d'eau de résidences secondaires, qui n'avaient pas été vérifiés depuis de nombreuses années, a été effectuée au 2<sup>ème</sup> semestre 2022.

Cette régularisation a entraîné une augmentation de la facturation de consommation d'eau pour ce semestre par rapport aux années précédentes.

### 2.4. ÉVOLUTION DU PRIX DE L'EAU

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et comprend, en outre des charges fixes de service et des redevances. Le service n'est pas assujéti à la TVA.

- **Part proportionnelle (€/m<sup>3</sup>)**

Tarification jusqu'en 2020 :

| Années   | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|----------|------|------|------|------|------|------|
| Conso m3 |      |      |      |      |      |      |
| ► 250    | 1,90 | 1,90 | 1,90 | 1,90 | 1,90 | 1,90 |
| 251-1000 | 1,81 | 1,81 | 1,81 | 1,81 | 1,81 | 1,81 |
| + 1000   | 1,72 | 1,72 | 1,72 | 1,72 | 1,72 | 1,72 |

Tarification en vigueur depuis 2021 :

| Années          | 2021 | 2022 |
|-----------------|------|------|
| Conso m3        |      |      |
| 0 à 500         | 1,90 | 1,90 |
| A partir de 501 | 1,78 | 1,78 |



• **Part fixe en €**

| Part de la collectivité | 2015   | 2016   | 2017   | 2018   | 2019   | 2020   | 2021   | 2022   |
|-------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Abonnement              | 136,00 | 136,00 | 136,00 | 136,00 | 136,00 | 136,00 | 136,00 | 136,00 |
| Location compteur       | 19,60  | 19,60  | 19,60  | 19,60  | 19,60  | 19,60  | 19,60  | 19,60  |

| Redevances           | 2015  | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------------------|-------|------|------|------|------|------|------|------|
| Pollution domestique | 0,363 | 0,35 | 0,35 | 0,35 | 0,35 | 0,35 | 0,35 | 0,35 |

### **3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

#### **3.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB**

Sans objet.

#### **3.2. MONTANTS FINANCIERS**

| Travaux d'investissements payés<br>au cours de l'année 2022 en €                                                    |                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Travaux de renouvellement de la canalisation AEP,<br>création d'un réseau d'eau pluviale - chemin du<br>Wahlenstall | 155 689,20 €        |
| Maîtrise d'œuvre travaux chemin du Wahlenstall                                                                      | 9 996 €             |
| <b>Total</b>                                                                                                        | <b>165 685,20 €</b> |

#### **3.3. ÉTAT DE LA DETTE**

|                                       | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------------------------|------|------|------|------|------|
| Encours de la dette au 31<br>décembre | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |

#### **3.4. AMORTISSEMENTS**

##### **3.4.1. Amortissement des investissements**

Montant de l'amortissement 2022 pour l'ensemble du réseau : 27 148,51 € :

|              |                                    |             |
|--------------|------------------------------------|-------------|
| <b>28156</b> | Matériel spécifique d'exploit.     | 1 090,14 €  |
| <b>28158</b> | Autres                             | 23 500,97 € |
| <b>2818</b>  | Autres immobilisations corporelles | 2 557,40 €  |

##### **3.4.2. Amortissement des subventions**

|             |                          |          |
|-------------|--------------------------|----------|
| <b>1391</b> | Subventions d'équipement | 865,12 € |
|-------------|--------------------------|----------|

### 3.5. RÉALISATION DE TRAVAUX en 2022

Les travaux de renouvellement de la canalisation AEP, création d'un réseau d'eau pluviale - chemin du Wahlenstall ont débuté au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2022.

### 3.6. PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Pour l'année 2023, il est prévu les travaux de réhabilitation de l'étanchéité du réservoir du kuhsbach, dont le revêtement présente une vétusté visible lors des nettoyages annuels.

Par la suite, il est nécessaire de continuer le remplacement des anciens compteurs âgés de plus de 15 ans.

Une télégestion sera étudiée pour équiper les 3 réservoirs permettant d'alerter en cas de baisse de niveau anormale.

Il est prévu la régularisation des servitudes des conduites d'eau potable traversant les propriétés privées.

## 4. INDICATEURS DE PERFORMANCES

| INDICATEURS                                                                                                                                           | HOHROD<br>Buhl-Kuhsbach | HOHRODBERG |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|------------|
| <b>QUALITÉ DE L'EAU</b><br>Taux de conformité pour les zones (indicateurs P 101.1 et P102.1)                                                          | 100 %                   | 100 %      |
| <b>INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE</b><br>(indicateurs de performance P 1032B)                            | 75 %                    | 75 %       |
| <b>RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION</b><br>(indicateurs de performance P 104.3 - source ABRM)                                                      | 74,41 %                 | 99,41 %    |
| <b>INDICE LINÉAIRE DE CONSOMMATION</b><br>(valeur de l'indice linéaire-indicateur VP 224 - source ABRM)                                               | 7,92                    | 6,52       |
| <b>INDICE LINÉAIRE DES PERTES EN RÉSEAU</b><br>(volume distribué-volume consommé) / (365*linéaire réseau)                                             | 2,72                    | 0,07       |
| <b>INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU</b><br>Indice d'avancement de la protection des ressources en eau (indicateur P 108.3) | 80 %                    |            |

Fiche synthèse 2022 de l'Agence Régionale de Santé Alsace – **ANNEXE 3**

## 5. LES IONS PERCHLORATES

*“ le perchlorate est un composé chimique de formule  $\text{ClO}_4$  qui s'associe généralement à des atomes de potassium, de magnésium ou de sodium*

*Cet oxydant est utilisé dans le domaine militaire, pour ses propriétés explosives ou propulsives. Il agit comme perturbateur endocrinien en empêchant la thyroïde de capter l'iode qui lui est nécessaire”*

*“ la pollution aux perchlorates suit globalement les zones de combats de la Grande Guerre”  
(source Fondamental ENQUETE de juillet 2013)*

*La Commune de HOHROD a été sensibilisée mi 2013 à la présence probable de perchlorates dans l'eau destinée à la consommation humaine.*

*En octobre 2013, au cours d'une réunion avec l'ARS, la présence à dose élevée sur les réservoirs du Hohrodberg a été relevée ; il a été proposé d'établir une communication avec les habitants du Hohrodberg ainsi que les actions à entreprendre.*

1°) le 16 janvier 2014 a été organisée une réunion à Munster avec

- les élus des communes de Munster et Hohrod,
- les représentants de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- les riverains du secteur Munster-Haslach
- les riverains du Hohrodberg

Au cours de la réunion sont présentées

- 1) les origines des produits : les ions perchlorates, de composition explosive, ont été fortement utilisés dans les domaines militaires (pendant la première guerre mondiale dans les bombes) et de l'aérospatiale.

Les bombes qui n'ont pas explosé pendant la guerre se sont corrodées et ont libéré petit à petit leur contenu dans le sol

- 2) les secteurs touchés (notamment sur les Communes de Munster et de Hohrod)

Suite à des analyses réalisées sur l'ensemble du territoire français et après les premières constatations, un lien a été fait avec la première guerre mondiale et l'utilisation massive de bombes sur les lignes de front 14-18, notamment sur le site du Linge.

Le site du Hohrodberg est impacté de 7 à 20 microgrammes par litre ; une pluviométrie plus importante à l'automne permet un meilleur taux de dilution.

Depuis la réalisation en 2016 de la liaison entre Hohrodberg et la source du Langenbach qui dessert le réservoir du Buhl, une partie du village de Hohrod est également impactée par les ions perchlorates.

- 3) l'impact sur la santé

Les seuils retenus par l'Ars sont très protecteurs afin de limiter les éventuels impacts sur le développement du nourrisson (risque d'apparition d'hypothyroïdie) :

- les nourrissons de moins de 6 mois ne doivent pas consommer l'eau du réseau si la teneur en perchlorate est supérieur à 4 µg/L
- les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas consommer l'eau du réseau si la teneur en perchlorates est supérieur à 15 µg/L

| Résultats des analyses depuis 2016 |           |               |  |
|------------------------------------|-----------|---------------|--|
| HOHRODBERG                         |           | HOHROD (BUHL) |  |
| 22/06/2016                         | 5,52 µg/L |               |  |

| Résultats des analyses 2017 |            |               |            |
|-----------------------------|------------|---------------|------------|
| HOHRODBERG                  |            | HOHROD (BUHL) |            |
| 15/03/2017                  | 10,30 µg/L | 15/03/2017    | 9,88 µg/L  |
| 28/06/2017                  | 19,8 µg/L  |               | 10,96 µg/L |
| 25/10/2017                  | 23,6 µg/L  |               | 10,64 µg/L |

| Résultats des analyses 2018 |           |               |           |
|-----------------------------|-----------|---------------|-----------|
| HOHRODBERG                  |           | HOHROD (BUHL) |           |
| 28/03/2018                  | 7,21 µg/L | 28/03/2018    | 6,55 µg/L |
| 22/08/2018                  | 14,1 µg/L | 02/07/2018    | 5,09 µg/L |
| 16/10/2018                  | 18,8 µg/L | 16/10/2018    | 18,1 µg/L |

| Résultats des analyses 2019 |            |               |            |
|-----------------------------|------------|---------------|------------|
| HOHRODBERG                  |            | HOHROD (BUHL) |            |
| 20/03/2019                  | 5,29 µg/L  | 20/03/2019    | 4,44 µg/L  |
| 03/07/2019                  | 17,14 µg/L | 03/07/2019    | 10,96 µg/L |
| 18/10/2019                  | 29,99 µg/L | 18/10/2019    | 10,64 µg/L |

| Résultats des analyses 2020 |            |               |           |
|-----------------------------|------------|---------------|-----------|
| HOHRODBERG                  |            | HOHROD (BUHL) |           |
| 05/03/2020                  | 6,72 µg/L  | 05/03/2020    | 6,07 µg/L |
| 06/07/2020                  | 16,83 µg/L | 06/07/2020    | 7,23 µg/L |
| 12/08/2020                  | 11,97 µg/L | 12/08/2020    | 8,03 µg/L |
| 03/11/2020                  | 22,44 µg/L | 03/11/2020    | 4,98 µg/L |

| Résultats des analyses 2021 |            |               |            |
|-----------------------------|------------|---------------|------------|
| HOHRODBERG                  |            | HOHROD (BUHL) |            |
| 11/01/2021                  | 21,50 µg/L | 11/01/2021    | 4,35 µg/L  |
| 11/05/2021                  | 11,90 µg/L | 11/05/2021    | 11,23 µg/L |
| 27/08/2021                  | 14,39 µg/L | 27/08/2021    | 12,97 µg/L |
| 17/11/2021                  | 21,30 µg/L | 11/10/2021    | 18,71 µg/L |

| Résultats des analyses 2022 |           |               |           |
|-----------------------------|-----------|---------------|-----------|
| HOHRODBERG                  |           | HOHROD (BUHL) |           |
| 17/01/2022                  | 12,10 µ/L | 17/01/2022    | 11,99 µ/L |
| 14/06/2022                  | 15,32 µ/L | 14/06/2022    | 10,17 µ/L |
| 29/08/2022                  | 18,86 µ/L | 17/08/2022    | 0,76 µ/L  |
| 20/12/2022                  | 20,07 µ/L | 23/11/2022    | 0,87 µ/L  |

## Remarques :

- le taux des perchlorates mesurés en µg/L reste constant depuis plusieurs années, et ont tendance à fluctué en fonction des débits des sources.
- les perchlorates sont également présents dans le réservoir du Buhl en raison de la réalisation de la liaison Hohrodberg-source du Langenbach
- un suivi régulier des sources est réalisé sous l'autorité de l'ARS

Modalités de tarification - Délibération du 8 avril 2022

## **6. SOLIDARITÉ ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

### **6.1. ABANDON DE CRÉANCES OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ**

Sans objet.

### **6.2. OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉES**

Sans objet.

**ANNEXE 1 Modalités de tarification - Délibération du 8 avril 2022**

Envoyé en préfecture le 25/04/2022  
 Reçu en préfecture le 25/04/2022  
 Affiché le   
 ID : 068-216801423-20220408-20220408\_61-DE

|                             |                                                                 |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Département du<br>HAUT-RHIN | Commune de HOHROD                                               |
| Arrondissement de<br>COLMAR | Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal |
|                             | Séance du 8 avril 2022                                          |

|                          |   |                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents                 | 9 | M. BONNET Matthieu ; ; M. GEORGEON Éric ;<br>M. FRITSCH Charles ; Mme DIERSTEIN-MULLER Francine;<br>M. FRITSCH Willy Mme HIGLISTER Sylvie;<br>M. MADHER Jérôme M. SAUMON Maxime ;<br>M. Pierre OTTER |
| Absent(e)s et excusé(e)s | 1 | Mme MICLO Stéphanie; M. DEYBACH Michel                                                                                                                                                               |
| Absent(e)                |   |                                                                                                                                                                                                      |
| Procurations             | 2 | Mme MICLO Stéphanie à M. FRITSCH Charles<br>M. DEYBACH Michel à M. BONNET Matthieu                                                                                                                   |
| Secrétaire de séance     |   | M. OTTER Pierre                                                                                                                                                                                      |
| Invité                   |   |                                                                                                                                                                                                      |

**6.1 Fixation du prix de l'eau et de l'assainissement****DISTRIBUTION DE L'EAU**

M. le Maire explique que les frais liés à la distribution de l'eau potable étant équilibrés, il est proposé de conserver le prix de l'eau de 2021, non augmenté depuis 2013.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** le maintien des tarifs 2021 pour l'année 2022 comme suit :

- Abonnement annuel : 136,00 €
- Location annuelle du compteur : 19,60 €
- Tarification de l'eau :

| Tranche                        | Prix du m <sup>3</sup> |
|--------------------------------|------------------------|
| 0 à 500 m <sup>3</sup>         | 1,90 €                 |
| A partir de 501 m <sup>3</sup> | 1,78 €                 |

La période de référence de la facturation est l'année civile avec une édition des factures semestrielles (semestre 1 : consommation estimée ; semestre 2 : consommation sur la base d'un relevé du compteur).

**ASSAINISSEMENT**

Concernant la redevance d'assainissement, fixée à 0,90 € / m<sup>3</sup> en 2021, M. le Maire explique que les recettes doivent couvrir les dépenses d'exploitation du service, et notamment les charges liées au traitement des eaux usées facturées par le SITEUCE, ainsi que les dépenses obligatoires liées aux amortissements des biens. Toutefois, les recettes d'exploitation ne permettent pas d'équilibrer la globalité des dépenses. Au vu du déficit constaté au compte administratif en 2021 sur la section d'exploitation, il est proposé d'augmenter la redevance d'assainissement de 0,20 € / m<sup>3</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** une hausse de 0,20 € / m<sup>3</sup> de la redevance d'assainissement et fixe son montant à **1,10 € / m<sup>3</sup>** pour l'ensemble des habitations soumises à la redevance (HOHROD et HOHRODBERG) pour l'année 2022.

Hohrod le 22 avril 2022

Extrait certifié conforme  
 Délibération certifiée exécutoire de plein droit  
 conformément aux dispositions  
 de la loi n° 82-263 du 22 juillet 1982

Le Maire,



Matthieu BONNET



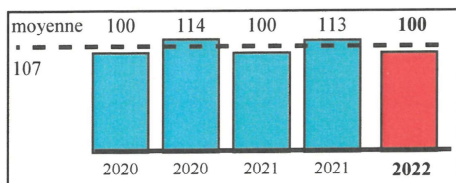


ANNEXE 2 Facture type pour 100m<sup>3</sup>

**COMMUNE DE HOHROD**  
Service Eau  
12 rue Principale  
68140 HOHROD  
Tél 03 89 77 36 52

|                   |  |
|-------------------|--|
| N°                |  |
| A régler avant le |  |

AS\_680\_BLEF02



SGC DE COLMAR  
CITE ADMINISTRATIVE  
3 RUE FLEISCHHAUER  
68026 COLMAR

68140 HOHROD

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.  
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

| Réf. Abonnement : |                                             |            |           |         |             | Période facturée : du 01/01/2022 au 31/12/2022 |           |         |  |
|-------------------|---------------------------------------------|------------|-----------|---------|-------------|------------------------------------------------|-----------|---------|--|
| Branchement       | Réf. Compteur                               | Anc. index | Nv. index | Consom. | Date relevé | Adresse                                        |           |         |  |
| 000               | 000                                         | 6486       | 6586      | 100     |             | HOHROD                                         |           |         |  |
| Branchement       | Désignation                                 |            |           |         |             | Base                                           | Taux      | Montant |  |
| 00021             | ABONNEMENT                                  |            |           |         |             | 1.00                                           | 136.00000 | 136.00  |  |
| 00021             | LOCATION COMPTEUR                           |            |           |         |             | 1.00                                           | 19.60000  | 19.60   |  |
| 00021             | CONSOMMATION EAU : tranche 1 à 500          |            |           |         |             | 100.00                                         | 1.90000   | 190.00  |  |
|                   | DISTRIBUTION DE L'EAU                       |            |           |         |             |                                                | 67.25 %   | 345.60  |  |
| 00021             | REDEVANCE ASSAINISSEMENT                    |            |           |         |             | 100.00                                         | 1.10000   | 110.00  |  |
|                   | COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES       |            |           |         |             |                                                | 21.40 %   | 110.00  |  |
| 00021             | REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE              |            |           |         |             | 100.00                                         | 0.35000   | 35.00   |  |
| 00021             | REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE |            |           |         |             | 100.00                                         | 0.23300   | 23.30   |  |
|                   | ORGANISMES PUBLICS                          |            |           |         |             |                                                | 11.34 %   | 58.30   |  |

**NET A PAYER : 513.90 euros**

Prix de revient (hors abonnement): 0.00358 euros par litre  
Total Abonnement : 77.80 euros

Vous pouvez payer cette facture sur Internet en vous connectant sur :

<http://hohrod.fr/demarches-administratives> et en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité : 017198

Référence : 2022-01-00-49

Payable en espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)).

## A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

Total TTC EAU : 345.60 E

Total TTC Assainissement : 168.30 E

Modalités de règlement :

1. En numéraire au SGC de Colmar

2. par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre du Trésor Public et adressé à  
SGC COLMAR - CITE ADMINISTRATIVE- 3 RUE FLEISCHHAUER  
68026 COLMAR



###

3. virement :IBAN F43 30001 00307 C6800000000 91 BDFEFPCCCT

4. Paiement chez les buralistes équipés du système Datamatrix (via QR code)

## REFERENCES

Coll 142

142

HOHROD Clé1 1

Numéro Clé2 K

Echéance

NET A PAYER 436.10 euros

## ANNEXE 3 fiches synthèse sur la qualité de l'eau distribuée



## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



## ZONE DE DISTRIBUTION : HOHROD ZONE KUHSBACH

| Conclusion sanitaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Indicateur global de qualité                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2022</b><br>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. | <b>A</b> : Eau de bonne qualité                                                       |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées      |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation     |

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 7 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 266 substances différentes.

| Origine et gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Votre réseau est alimenté par un captage : <b>SOURCE KUHSBACH</b> . L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.<br><br>Elle fait l'objet d'un traitement.<br><br>Votre réseau alimente 94 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « <b>MAIRIE DE HOHROD</b> ».<br><br>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « <b>MAIRIE DE HOHROD</b> » | <b>BACTÉRIOLOGIE</b>                             | <b>A</b> Très bonne qualité<br><br>Nombre de prélèvements : <b>19</b><br>Conformité : <b>100 %</b><br>Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b><br>Années prises en compte : <b>2020, 2021, 2022</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>NITRATES</b>                                  | <b>A</b> Très bonne qualité<br><br>Nombre de prélèvements : <b>2</b><br>Valeur moyenne : <b>0,905 mg/L</b><br>Valeur maxi : <b>1,1 mg/L</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>      | <b>A</b> Très bonne qualité<br><br>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.<br><br>Nombre de prélèvements : <b>1</b><br>Nombre de mesures : <b>189</b><br>Conformité : <b>100 %</b><br>Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b> |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>FLUOR</b>                                     | <b>A</b> Très bonne qualité<br><br>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.<br><br>Nombre de prélèvements : <b>1</b><br>Valeur moyenne : <b>0,13 mg/L</b><br>Valeur maxi : <b>0,13 mg/L</b>                                                                                                                                                               |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>DURETÉ</b>                                    | Eau douce<br><br>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.<br><br>Nombre de prélèvements : <b>2</b><br>Valeur moyenne : <b>4,45 °f</b><br>Valeur maxi : <b>5,3 °f</b>                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>                | Eau agressive<br><br>Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.<br><br>Nombre de prélèvements : <b>1</b><br>Valeur moyenne : <b>4</b><br>Valeur maxi : <b>4</b>                                                                                                                                                                             |

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



## ZONE DE DISTRIBUTION : HOHROD ZONE BUHL

| Conclusion sanitaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Indicateur global de qualité                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2022</b> <p>L'eau distribuée présente des concentrations en perchlorates élevées (paramètre sans limite réglementaire). Sa consommation est déconseillée aux nourrissons de moins de 6 mois. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation.</p> | <b>C</b> <p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p> |

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 6 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 41 substances différentes.

| Origine et gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 184 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « MAIRIE DE HOHROD ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE DE HOHROD »</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Quelques conseils                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|  <p><b>ENTRETIEN</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                               | <p>Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|  <p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                            | <p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|  <p><b>ABSENCE</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|  <p><b>SÉCHERESSE</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                              | <p>En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Pour aller plus loin                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| BACTÉRIOLOGIE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <div>A</div> <div>Très bonne qualité</div> <div>Nombre de prélèvements : <b>17</b><br/>Conformité : <b>100 %</b><br/>Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b><br/>Années prises en compte : <b>2020, 2021, 2022</b></div>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| NITRATES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <div>A</div> <div>Très bonne qualité</div> <div>Nombre de prélèvements : <b>2</b><br/>Valeur moyenne : <b>4,3 mg/L</b><br/>Valeur maxi : <b>5,7 mg/L</b></div>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <div>A</div> <div>Très bonne qualité</div> <div>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</div> <div>Nombre de prélèvements : <b>1</b><br/>Nombre de mesures : <b>193</b><br/>Conformité : <b>100 %</b><br/>Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b><br/>Année prise en compte : <b>2021</b></div> |
| FLUOR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <div>A</div> <div>Très bonne qualité</div> <div>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</div> <div>Nombre de prélèvements : <b>1</b><br/>Valeur moyenne : <b>0 mg/L</b><br/>Valeur maxi : <b>0 mg/L</b><br/>Année prise en compte : <b>2021</b></div>                                                                                                                                                                      |
| INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| DURETÉ                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <div>Eau douce</div> <div>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</div> <div>Nombre de prélèvements : <b>2</b><br/>Valeur moyenne : <b>6,4 °f</b><br/>Valeur maxi : <b>7,6 °f</b></div>                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| PERCHLORATES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <div>Présence en quantité notable</div> <div>Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.</div> <div>Nombre de prélèvements : <b>6</b><br/>Valeur moyenne : <b>5,31 microgramme/L</b><br/>Valeur maxi : <b>12 microgramme/L</b></div>                                             |

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



## ZONE DE DISTRIBUTION : HOHROD BERG

| Conclusion sanitaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Indicateur global de qualité                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2022</b><br>L'eau distribuée présente des concentrations en perchlorates élevées (paramètre sans limite réglementaire). Sa consommation est déconseillée aux nourrissons de moins de 6 mois, aux femmes enceintes et aux femmes qui allaitent. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. | <b>C</b><br>A : Eau de bonne qualité<br>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées<br>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation<br>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation |

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 7 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 276 substances différentes.

## Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 98 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « MAIRIE DE HOHROD ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE DE HOHROD ».

## Quelques conseils



**ENTRETIEN**  
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



**RÉSEAU PRIVÉ**  
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



**ABSENCE**  
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



**SÉCHERESSE**  
En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

## Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

## PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

| BACTÉRIOLOGIE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | A                                                                                                                           | Très bonne qualité |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.                                                                                                                                                                                                            | Nombre de prélèvements : 17<br>Conformité : 100 %<br>Valeur maxi : 0 n/100 ml<br>Années prises en compte : 2020, 2021, 2022 |                    |
| NITRATES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | A                                                                                                                           | Très bonne qualité |
| Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.                                                                                                                                                                                                      | Nombre de prélèvements : 2<br>Valeur moyenne : 1,9 mg/L<br>Valeur maxi : 2,5 mg/L                                           |                    |
| PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                          | A                                                                                                                           | Très bonne qualité |
| Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. | Nombre de prélèvements : 1<br>Nombre de mesures : 189<br>Conformité : 100 %<br>Valeur maxi : 0 microgramme/L                |                    |
| FLUOR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | A                                                                                                                           | Très bonne qualité |
| Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.                                                                                                                               | Nombre de prélèvements : 1<br>Valeur moyenne : 0,08 mg/L<br>Valeur maxi : 0,08 mg/L                                         |                    |

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

| DURETÉ                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Eau douce                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.                                                                                                                                                                                                                   | Nombre de prélèvements : 2<br>Valeur moyenne : 4,75 °f<br>Valeur maxi : 5,8 °f                        |
| PERCHLORATES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Présence en quantité élevée                                                                           |
| Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes. | Nombre de prélèvements : 6<br>Valeur moyenne : 16,6 microgramme/L<br>Valeur maxi : 21,1 microgramme/L |
| ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Eau agressive                                                                                         |
| Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.                                                                                                                               | Nombre de prélèvements : 1<br>Valeur moyenne : 4<br>Valeur maxi : 4                                   |



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.